



## Notaire et vente sous mandat de protection

-----  
Par Estrella

Mon notaire a demandé une ordonnance au tribunal de digne pour une vente sous mandat de protection et pas de réponse.comment activer le greffier ???

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

Vous pouvez tenter dans un premier temps de vous renseigner de façon informelle auprès du greffe. Si le tribunal reste muet pendant un temps anormalement long, il y a déni de justice. Un avocat saura quoi faire. Il faudra que vous justifiez avoir un intérêt à agir.